

RESOLUTION No. AGN/39/RES/7

OBJET:

DESTRUCTION DES CULTURES ILLICITES
DE STUPEFIANTS

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1970

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Drogues

à la sous-rubrique: Résolutions visant
plusieurs genres de drogues à la fois
et/ou ayant une portée générale en ce
qui concerne la coopération interna-
tionale en matière de lutte contre le
trafic et l'abus des drogues

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 39ème session à Bruxelles, du 5 au 10 octobre 1970,

RECONNAISSANT le rythme d'accroissement alarmant de la toxicomanie dans le monde,

CONSCIENTE que la toxicomanie s'est introduite dans toutes les couches et dans toutes les classes de la société et corrompt de plus en plus la jeunesse,

1) RECOMMANDE PARTICULIEREMENT à tous les représentants d'inviter leur gouvernement à faire disparaître de leur pays toute culture illicite du pavot à opium, du cannabis et de la feuille de coca,

2) DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT que, parallèlement à la mise en oeuvre de la recommandation ci-dessus, un effort intensif soit entrepris afin de localiser et de détruire toutes les cultures illicites de pavot à opium, de cannabis et de feuille de coca.
